

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de MONTBIZOT

Séance du Jeudi 23 avril 2026

Dates de la convocation : 17 et 22 avril 2026

Nombre de conseillers : 19 Présents : 18 Pouvoir : 1

Étaient présents : M. CAURET Laurent, M. VERITE Eric, Mme GAINARD Brigitte, M. SAMPAIO COELHO José, Mme EVRARD Caroline, M. ALAIN Daniel, M. CATHALA Philippe, Mme GUERIN Danielle, M. Laurent BOBOUL, M Pascale LERAY, Mme Stéphanie CANTIN, M. GUITTONNEAU Guillaume (arrivée à 20h35), M. MAREAU Richard (arrivée à 20h25), Mme JAMIN Aurélie, M. TANCOIGNE Manuel, Mme Caroline VALLON, M. DELAHAIE Pierre, BOISSE Léa.

Absente excusée : Mme COUJANDASSAMY Sophie (procuration à Mme Caroline VALLON)

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GAINARD

Approbation du compte rendu des réunions du 26 mars 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte, le compte-rendu du 26 mars 2026.

Compte de gestion

2026-28

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont exactes,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte de gestion 2025

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

2026-29

Vu l'état de notification 1259 de 2026, estimant les recettes fiscales attendues (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière Non Bâti) à 667 068 €.

M. le Maire informe le conseil municipal des recettes avec le maintien des taux et avec une hausse de 1%, 1.5 % et 2%.



	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti	Taxe d'Habitation	Total
Bases d'imposition 2025	1 216 429	117 468	34 678	
Taux de référence 2025	49.04 %	45.20 %	14.94 %	
Bases d'imposition Prévisionnelles 2026	1 246 000	115 400	25 900	
Produits de référence 2025	598 778	59 167	10 264	668 209
Produits de référence 2026	611 038	52 161	3 869	667 068
Taux de référence 2025 + 1 %	49.53 %	45.65 %	15.09 %	
Produits de référence 2025 + 1 %	617 144	52 680	3 908	673 752
Taux de référence 2025 + 1.5 %	49.78 %	45.88 %	15.16 %	
Produits de référence 2025 + 1.5 %	620 259	52 946	3 926	677 131
Taux de référence 2025 + 2 %	50.02 %	46.10 %	15.24 %	
Produits de référence 2025 + 2 %	623 249	53 199	3 947	680 395

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- Tenir compte des bases prévisionnelles foncières et,
- Augmenter les taux à hauteur de 1,5 % sur la base réglementaire soit un taux de TFB de : 49,78 % - soit un taux de TFNB de 45,88 % - soit un taux de TH de : 15,16 %.

Fêtes et cérémonies – compte 6232

2026-30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre une délibération afin d'autoriser M. le Maire à émettre toute l'année des mandats au compte 6232 et ce pendant toute la durée du mandat, concernant :

- les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies nationales et locales,
- les dépenses qualifiées en fêtes et cérémonies se rapportant aux manifestations officielles organisées par la Commune,
- les dépenses de cadeaux, fleurs, repas, réceptions et dépenses engagées à l'occasion d'événements exceptionnels en relation avec le personnel, les stagiaires accueillis au sein des différents services municipaux, les élus, voire les administrés qu'il s'agisse d'un événement d'ordre familial, personnel ou professionnel.

Camping municipal – Ouverture et fonctionnement 2026 – Création d'un emploi non-permanent - saisonnier

2026-31

Le Code général des collectivités territoriales rappelle qu'il convient de fixer les dates d'ouverture et de fermeture du Camping municipal du Pont d'Orne.

Monsieur le Maire propose les dates suivantes :

- L'ouverture du camping : à compter du 1^{er} juin 2026
- La fermeture du camping le : 31 août 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Approuve les dates d'ouverture et de fermeture présentées ci-dessus.

**_*_*_

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour effectuer les missions d'accueil des campeurs et de gestion des départs et arrivées, des réservations, d'entretien des espaces verts, d'entretien, ménage et surveillance des bâtiments du camping municipal.

Pour le recrutement d'un agent contractuel :

Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : niveau baccalauréat, avoir plus de 18 ans, savoir accueillir du public et avoir déjà fait ses preuves pour la gestion de fonds.

Ainsi, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1er juin 2026 au 31 août 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire à temps non complet (20 heures) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois sur la période du 1er juin 2026 au 31 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi saisonnier relevant du grade des adjoints techniques, pour effectuer les missions d'accueil des campeurs et gestion des départs et arrivées, des réservations, d'entretien des espaces verts, d'entretien, ménage et surveillance des bâtiments du camping, des sanitaires du camping municipal, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20 heures, à compter du 01 juin 2026 au 31 août 2026.
- que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce contrat.

Réaménagement de la Base de loisirs de la commune de Montbizot – Aide en ingénierie – Demande de subvention – Département de la Sarthe et Banque des territoires

2026-32

La commune sollicite sur la base du plan de financement ci-dessous, une aide financière pour un co-financement (à hauteur de 50 %) au titre des crédits de la Banque des Territoires via l'enveloppe Petites Villes de Demain déléguée au Département de la Sarthe sur l'enveloppe départementale d'aides en ingénierie.

	Descriptions	Entreprises	HT	TTC	Dépenses subventionnables HT
Dépenses	Clôtures bois	Mavasa	18 360,80 €	22 740,96 €	- €
	Terrain pétanque 3*	Maufay	4 235,00 €	5 082,00 €	- €
	Eclairage solaire	SPIE	9 450,00 €	11 340,00 €	- €
	Eclairages, accès pompiers, arrivées d'eau, Voies d'accès zone de rencontre	SPIE	16 405,00 €	19 686,00 €	- €
	Elagage	Julien & Legault	7 920,00 €	9 504,00 €	- €
	Bloc sanitaire	cyclo camp	54 755,00 €	65 706,00 €	- €
	Accueil vélo	cyclo camp	59 180,00 €	71 016,00 €	- €
	Hébergements insolites	Trigano	20 651,26 €	24 781,52 €	- €
	portillons + clôtures	Julien & Legault	24 903,00 €	29 883,60 €	- €
	Total ICEC	ICEC	302 005,00 €	362 406,00 €	17 000,00 €
	Total travaux	ICEC	208 210,00 €	249 852,00 €	- €
	Frais Maitrise d'œuvre	ICEC	17 000,00 €	20 400,00 €	17 000,00 €
	Frais de branchement	ICEC	6 000,00 €	7 200,00 €	- €
	équipements CCP	ICEC	70 795,00 €	84 954,00 €	- €
	Bloc sanitaire	ICEC	- €	- €	- €
	Financiers	Pourcentage	Montants HT	Montants TTC	Dépenses subventionnables HT
Recettes	Enveloppe PVD déléguée au département par la Banque des Territoires	50%	8 500,00 €	10 200,00 €	17 000,00 €
	Autofinancement	50%	8 500,00 €	8 500,00 €	
Total de l'opération	Total de l'opération	100%	517 865,06 €	621 438,07 €	17 000,00 €

Devis Réalisation diagnostics (TVA 20 %)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, le Conseil municipal décide de :

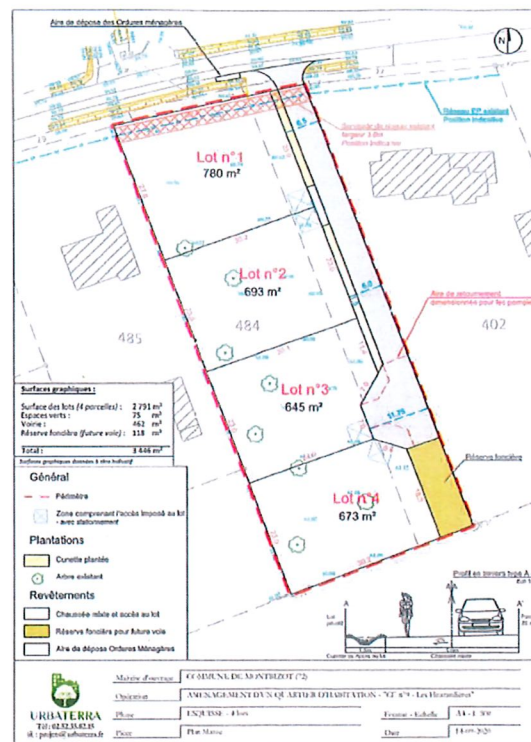
- solliciter ce co-financement à hauteur de 50 % auprès du Département via l'enveloppe déléguée par la Banque des Territoires pour les aides en ingénierie,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le courrier de demande de co-financement au titre des crédits « aides en ingénierie » de la Banque des Territoires à hauteur de 50 %,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Lotissement « Le Clos » - vente lot n°1 – nouvelle offre - terrain de 780 m²

2026-33

Par délibération en date du 12 février 2026, le Conseil municipal avait été informé d'une proposition d'achat pour le terrain constructible, viabilisé en eau et électricité, lot n°1 du lotissement « Le Clos » de la rue des Croix de Montigné. Le Conseil municipal s'était prononcé, à l'unanimité, pour la poursuite des négociations avec le potentiel acquéreur pour se rapprocher le plus des 75 €/m².

Pour mémoire : Le prix de vente des terrains de ce lotissement a été arrêté par délibération en date du 10 juillet 2020 à 75 € le m².



Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une offre d'un montant net compris entre 58 500 € et 59 000 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d' :

- **approuver** la proposition réceptionnée en mairie le 10 mars 2026 pour l'acquisition du lot n°1 du lotissement « Le Clos » pour un montant net compris entre 58 500 € et 59 000 €.
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents financier, administratif relatif à ce dossier.

Conseillère déléguée – indemnités

2026-34

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire, de 5 adjoints et conseillers municipaux,



Vu les arrêtés municipaux en date du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints,
Vu la délibération en date du 26 mars 2026 sur les indemnités du Maire et des Adjoints (2026-15)
Vu la délibération en date du 26 mars 2026 (2026-14) désignant une conseillère déléguée (communication et réseaux sociaux)

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et des conseillers délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée par délibération en date du 26 mars 2026 (2026-15), et de la manière suivante :
- Chacun des conseillers délégués percevra : 85 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (sur la base du taux applicable de 7.5 %),
- Mme Stéphanie CANTIN – Conseillère déléguée (Communication et réseaux sociaux) percevra 85 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (sur la base du taux applicable de 7.5 %),
- DIT que l'entrée en vigueur de cette délibération prendra effet le 20 mars 2026 soit au même titre que la délibération du 26 mars 2026 (2026-15) sur les indemnités du maire et des adjoints,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,
- DIT que les indemnités seront versées mensuellement et revalorisées selon l'indice du point,
- DIT que la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal sera transmis au représentant de l'Etat.

Répartition mensuelle de l'enveloppe des indemnités :

POPULATION MUNICIPALE : 1 841 habitants au 1^{er} janvier 2026

- I- Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) : Maire et adjoints, Indice 1027 : 4 110.52 €
Montant indemnité maximale du Maire : 55,7% de l'indice 1027 soit : **2 289.56 € (A)**
Montant indemnité maximale d'un adjoint : 21,38 % de l'indice 1027, soit : **878.83 €**
Nombre d'adjoints (délibération n°2026_11 du 26/03/2026) : 5
Soit, montant des indemnités maximales des adjoints : **4 394.15 € (B)**
TOTAL MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (A) + (B) = **6 683.71 €**

- II- Indemnités allouées au Maire et aux 5 adjoints au maire avec délégation (articles L2123-24 du CGCT)

A- Maire

Fonctions	Nom, prénom	Indice 1027	Taux applicable	Montant Brut	Proposition 85 % du montant brut
Maire	Laurent CAURET	4 110.52	55.7 %	2 289.56	1 945.12 €

B-Adjoints au maire avec délégation (articles L.2123-24 du CGCT)

Fonctions	Noms, prénoms	Indice 1027	Taux applicable	Montant Brut	Proposition 85 % du montant brut
Adjoint	Eric VERITE	4 110.52	21.38 %	878.83	746.30
Adjoint	Brigitte GAINARD	4 110.52	21.38 %	878.83	746.30
Adjoint	José SAIMPAIO- COELHO	4 110.52	21.38 %	878.83	746.30
Adjoint	Caroline EVRARD	4 110.52	21.38 %	878.83	746.30
Adjoint	Daniel ALAIN	4 110.52	21.38 %	878.83	746.30

C- Conseillers municipaux titulaires d'une délégation (article L 2123-24-1 alinéa II du CGCT)

Fonctions	Noms, prénoms	Indice 1027	Taux appliqués	Montant Brut	Proposition 85 % du montant brut
Conseillère Municipale déléguee	Stéphanie CANTIN	4 110.52	7.5 %	308.29	262.04
Conseiller(ère) Municipal(e) délégué(e)		4 110.52	7.5 %	308.29	262.04
Conseiller(ère) Municipal(e) délégué(e)		4 110.52	7.5 %	308.29	262.04

TOTAL DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERE DELEGUEE (BASE 85 % du maximum) : 5 938.66 €

Rappel de l'enveloppe globale autorisée : 6 683.71 €

Jury d'assises

Tirage au sort de 3 noms

- 1) Christine CORMIER – Epouse PIERSON
- 2) Claude LETESSIER MORIN
- 3) Jean-François ROUILLARD

Divers

Point d'actualité

Commission voirie : Daniel ALAIN

Trottoirs PMR : réalisation programmée fin mai 2026

Travaux de l'écluse rue Paillard Ducléré : L'entreprise Colas est mandatée

Travaux impasse des Fondateurs : l'entreprise Triffault doit intervenir

Travaux secteur de la Piguerie et au niveau de la Violetterie : L'entreprise Colas réalisera les travaux

Suite aux inondations des travaux vont être réalisés par l'entreprise Maufay sur le VC 9

L'entreprise Jouy interviendra la semaine prochaine pour retirer les arbres morts identifiés sur la Base de loisirs
Travaux de la route des Essarts : Echanges en cours avec AgriMontbigaz (montant pris en charge pour moitié par l'usine de méthanisation et pour l'autre partie par la commune).
Base de Loisirs : les jeux ont été installés. Tout est OK sauf 1 jeu (mal scellé).
Implantation des bancs : réunion sur site pour identifier les futurs emplacements > vendredi 24 avril 2026 à 17h30
Pose de la clôture : entre le 27 et le 30 avril 2026
Inauguration le samedi 23 mai à 11h00

Conseil municipal Enfants : Caroline EVRARD

La 1^{ère} réunion s'est bien passée - Invitation faite pour une présence le mardi 19 mai 2026 à 19h30 pour se présenter au Conseil municipal.

Commission Culture : programmée le 27 avril 2026 à 20h30

Réunion publique Journée citoyenne : arrêtée le samedi 30 mai 2026 à 10 h

Commission Bulletin : Stéphanie CANTIN

Parution du Bulletin municipal à la mi-juin 2026

Idée de réaliser une lettre d'information au format A4/A5

Facebook et Instagram

Sujets évoqués lors de nos réunions de liste. Fermer le compte pour qu'il n'y ai pas de commentaire. S CANTIN est mandatée pour ouvrir les comptes.

Agenda partagé : Le travail sur ce sujet a débuté.

Communauté de communes : Pascale LERAY

Visite programmée le 12 septembre 2026

Liste des commissions donnée pour avoir des élus communaux qui s'investissent dans les commissions

ATESART : volet mécénat

Canoë – saisonnier trouvé

Pas de soutien gourmands cette année

Bâtiments : Eric VERITE

Prévoir une réunion bâtiments

Rencontre avec Envie Maine 72 pour des travaux de peinture à l' école et au niveau de la salle du Conseil.

Eglise : Visite par M ROSS (architecte spécialisé) On attend son retour pour savoir s'il prend en charge.

Rencontre avec M GRELIER : niveau des subventions en baisse (notamment pour les projets de salles polyvalentes)

Schéma directeur eaux pluviales : on arrive à la fin de l'étude – retour lundi 27/07/2026 - impact le plus important sur la station d'épuration.

Syndicat d'eau

Dossier évoqué demain avec Mme TORRES – SG de la Préfecture de la Sarthe

Création du SIVU

Commissions à mettre en place

- Cimetière
- Gestion différenciée (Laurent CAURET fait état de son échange avec le CAUE)

Commission Finances : Jeudi 7 mai 2026 à 20h30 (tarifs périscolaires et nouveau logiciel Portail Familles)

1^{ère} réunion de quartier organisée le 24 avril 2026 à 10h30

A installer : panneau sur Base de Loisirs ; jeux Interdit aux 2 roues moteurs

Fin de la séance à 22h10

A Montbizot, le 19.05.2026

La secrétaire de séance,

Brigitte GAINARD

Le Maire,

Laurent CAURET

